

UTILISATION DU FORMULAIRE FPH

moteur de recherche-----page 2

Quartier de référence-----page 3

Action projet-----page 3

Financement-----page 3

Budget prévisionnel-----page 4

Modification, génération PDF d'une demande-----page 5

Demande sur appel d'une demande existante-----page 5

Récupérations des données

Pour une première demande et si vous êtes adhérent à l'association Côté Quartiers de type associatif ou informel (individuel) vous pouvez récupérer vos coordonnées

Retrouver ses coordonnées ou une fiche
Si première demande et inscrit à Côté Quartiers, indiquez votre numéro de carte d'adhésion.
Déjà effectué une demande, indiquez votre n° de référence de votre dernière demande.
Pour récupérer une fiche déjà enregistrée, indiquer le code de la fiche concernée.

Type **Associatif** **Groupe informel** **Réf générateur** **Récup fiche**

Rechercher

A red arrow points to the search input field, a green arrow points to the 'Associatif' radio button, and a blue arrow points to the 'Groupe informel' radio button.

Pointer sur le type d'adhésion et entrer votre numéro de carte dans la zone de recherche

Retrouver ses coordonnées ou une fiche
Si première demande et inscrit à Côté Quartiers, indiquez votre numéro de carte d'adhésion.
Déjà effectué une demande, indiquez votre n° de référence de votre dernière demande.
Pour récupérer une fiche déjà enregistrée, indiquer le code de la fiche concernée.

Type **Associatif** **Groupe informel** **Réf générateur** **Récup fiche**

Rechercher

A green arrow points to the 'Récup fiche' radio button, and a blue arrow points to the 'Rechercher' button.

Si vous avez déjà effectué une demande vous pouvez aussi récupérer vos coordonnées en pointant sur réf générateur en indiquant votre code de coordonnées inscrit sur votre dernière demande , et entrer votre code dans la zone de recherche

4 Votre code d'accès est :
Votre code fiche est :
Votre code coordonnées est :

riw33f
FPH_CS_10
10

A red arrow points from the 'riw33f' code to the search input field in the previous screenshot. A blue arrow points from the '10' code to the search input field.

Pour récupérer une demande déjà encodée, effectuer la même procédure que ci-dessus en indiquant votre code d'accès

Cette option vous permet soit de modifier votre demande en cours ou d'encoder une nouvelle si la demande est similaire en apportant les modifications nécessaires

Contrôler bien votre adresse Email, elle vous permet de recevoir vos codes.

Quartier de référence

Le quartier de référence permet aux agents ou coordinateurs de l'association de donner leur aval pour que votre demande puisse passer en commission, il n'est pas obligatoire en encodage mais conseillé pour accélérer le traitement de votre demande, si le quartier n'est pas choisi le secrétariat de Côté Quartier se chargera de transmettre votre demande au quartier référent qui vous concerne

Le suivi de votre dossier

Si votre dossier est suivi par un agent ou coordinateur de développement social de l'association Côté Quartiers, choisissez le quartier qui lui est attribué dans le menu déroulant, un mail lui sera envoyé après votre demande qui permettra un traitement plus rapide de votre dossier.

Quartier de référence

Votre action – Votre projet - Votre investissement

Projet et action

Projet et actions Investissement

Tous les champs sont obligatoires, développer correctement tous les champs pour une meilleure compréhension de votre demande.

Investissement

Projet et actions Investissement

Tous les champs non obligatoires, sont repérés par le symbole Sans dans les champs, n'hésitez pas à les remplir si le besoin s'en fait sentir.

Financement

Ne pas remplir encodage automatique récupération des valeurs dans le **Budget prévisionnel**, si autres financeurs, indiquer la liste

| | |
|---|---|
| Montant de la subvention FPH | 0 |
| Participation association ou groupe porteur | 0 |
| Autres financements | 0 |
| Budget total de l'action | 0 |

Si autres financements, quel(s) organismes :

A remplir si autres financements

Ne pas remplir calcul automatique en fin de traitement

Budget prévisionnel

Le montant FPH est obligatoire

Entrer les financements personnel dans autofinancement

Les financements par des partenaires en dessous du montant FPH

Votre budget doit être équilibré entre les dépenses et les recettes et le résultat à 0

Budget prévisionnel

Vous devez obligatoirement :

- Equilibrer les colonnes recettes et dépenses.
- Fournir les devis correspondants aux dépenses pris en charge par le FPH.
- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire de l'association porteuse du projet ou de l'association support.

| | Recettes | Dépenses |
|----------------------------|----------|------------------|
| FPH | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| Sous total financement | 0 | 0 |
| AutoFinancement | | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| Sous total AutoFinancement | 0 | 0 |
| Total recettes | 0 | Total dépenses 0 |

Equilibrage 0 Calculer

Contrôle des programmes automatisés gwaJF Caractères :

Réservé aux agents de Côté Quartiers Signature numérique

Nouvelle demande

Votre budget doit être équilibré entre les dépenses et les recettes et le résultat à 0

Avant la création de votre demande, calculer l'équilibrage pour avoir accès au bouton nouvelle demande, qui permet la création de la demande et l'envoi de vos codes ainsi que le lien du fichier PDF généré.

Si vous modifiez les montants du budget prévisionnel un nouveau calcul est nécessaire pour accéder à cette option.

